

7

CAPITAL

ET ACTIONNARIAT

## 7.1 CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ

### OPÉRATIONS SUR LE CAPITAL SOCIAL AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES ET CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2021

Date de constatation de l'opération	Actions créées / (annulées) lors de l'opération <i>(en nombre d'actions)</i>	Nature de l'opération	Montant nominal de l'opération <i>(en euros)</i>	Montant du capital après l'opération <i>(en euros)</i>	Actions composant le capital après l'opération <i>(en nombre d'actions)</i>
16 mai 2019	1 018 400	Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un PEE	254 600,00	171 518 400,00	686 073 600
24 juillet 2019	27 355	Augmentation de capital réservée aux salariés de sociétés étrangères	6 838,75	171 525 238,75	686 100 955
26 septembre 2019	19 851	Augmentation de capital réservée aux salariés de sociétés étrangères	4 962,75	171 530 201,50	686 120 806
22 juillet 2020	508 794	Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un PEE	127 198,50	171 657 400,00	686 629 600
18 mai 2021	1 010 400	Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un PEE	252 600,00	171 910 000,00	687 640 000
23 septembre 2021	42 489	Augmentation de capital réservée aux salariés de sociétés étrangères	10 622,25	171 920 622,25	687 682 489
<b>Capital social au 31 décembre 2021</b>				<b>171 920 622,25</b>	<b>687 682 489</b>

### ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL

Les actions sont entièrement libérées, toutes de même catégorie et de 25 centimes d'euro de valeur nominale. Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quantité du capital qu'elle représente.

## 7.2 ACTIONS DANONE DÉTENUES PAR LA SOCIÉTÉ ET SES FILIALES

Le présent paragraphe 7.2 constitue le descriptif du programme de rachat d'actions établi conformément aux articles 241-2 et suivants du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

### AUTORISATION DE RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

#### Autorisation existante

L'Assemblée Générale du 29 avril 2021 a autorisé, pour une période de 18 mois, le Conseil d'Administration à racheter un nombre d'actions ne pouvant excéder 10 % du nombre total des actions composant le capital social de la Société à un prix maximum d'achat de 85 euros par action. Cette autorisation annule et remplace celle précédemment accordée par l'Assemblée Générale du 26 juin 2020.

Cette autorisation a été utilisée en 2021 (voir paragraphe *Mouvements sur les actions de la Société en 2021 et situation au 31 décembre 2021* ci-après) à la suite de la cession par Danone de sa participation dans l'entreprise Mengniu.

#### Autorisation proposée au vote de l'Assemblée Générale

Le Conseil d'Administration soumettra à l'Assemblée Générale du 26 avril 2022 une nouvelle autorisation, pour une durée de 18 mois, pour racheter au maximum 10 % du nombre total des actions composant le capital social de la Société (soit, à titre indicatif 68 768 248 actions au 31 décembre 2021, représentant un montant maximum d'achat théorique – hors frais d'acquisition – d'environ 5,8 milliards d'euros) à un prix maximum d'achat de 85 euros par action.

Sous réserve de l'approbation de l'autorisation par l'Assemblée Générale du 26 avril 2022, le rachat par la Société de ses propres actions aura pour finalité :

- l'attribution d'actions au titre de l'exercice d'options d'achat d'actions par des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés selon les dispositions légales et réglementaires applicables ;
- la mise en œuvre de tout plan d'attribution d'actions, sous condition de présence continue et/ou conditions de performance, à des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés selon les dispositions légales et réglementaires applicables, soit directement, soit *via* des entités agissant pour leur compte ;
- la cession d'actions aux salariés (directement ou par l'intermédiaire de fonds d'épargne salariale) dans le cadre de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise ;

- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
- la remise ultérieure d'actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- l'annulation d'actions dans la limite légale maximale ; et/ou
- l'animation du marché des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement, en conformité avec la pratique de marché admise par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les rachats d'actions pourront être réalisés, en tout ou partie, par voie d'acquisition, de cession, d'échange, de transfert, en une ou plusieurs fois, par tous moyens sur tous marchés, y compris

sur les systèmes multilatéraux de négociation (MTF – *Multilateral Trading Facilities*) ou *via* un internalisateur systématique, ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs d'actions (sans limiter la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce biais). Ces moyens incluent l'utilisation de tout contrat financier ou instrument financier à terme (tel que notamment tout contrat à terme ou option), à l'exclusion de la vente d'options de vente, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Ces opérations pourront être réalisées pendant 18 mois à compter du 26 avril 2022, et ce à tout moment (à l'exception des périodes d'offre publique sur les actions de la Société) dans les limites permises par la réglementation applicable.

## AUTORISATION D'ANNULATION D' ACTIONS ET DE RÉDUCTION DU CAPITAL À LA SUITE DU RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

L'Assemblée Générale du 29 avril 2021 a autorisé, pour une période de 24 mois, le Conseil d'Administration à procéder à l'annulation des actions rachetées par la Société, dans la limite de 10 % du capital social existant au jour de l'Assemblée. Cette autorisation n'a pas été utilisée en 2021.

## MOUVEMENTS SUR LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ EN 2021 ET SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2021

Au cours de l'exercice 2021, la Société a procédé aux opérations suivantes sur l'action DANONE :

- rachat de 13,2 millions d'actions DANONE réalisé à des fins d'annulation dans le cadre du programme de rachat d'actions de la Société pour 800 millions d'euros, réalisé par un prestataire de service d'investissement agissant de manière indépendante ;
- transfert de 0,7 million d'actions affectées aux opérations de croissance externe vers les actions affectées aux plans d'actionnariat salarié ;

- remise de 0,4 million d'actions dans le cadre de la livraison d'actions sous conditions de performance aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs et environ 1 500 cadres dirigeants de Danone ainsi que dans le cadre de l'attribution d'une action gratuite aux salariés éligibles (programme "Une Personne, Une Voix, Une Action").

Les mouvements sur les actions propres de la Société au cours de l'exercice 2021, présentés par type d'objectifs poursuivis par la Société, sont les suivants :

(en nombre de titres)	Situation au 31 décembre 2020	Rachats	Ventes / Transferts	Livraison d'actions	Situation au 31 décembre 2021
Actions affectées aux opérations de croissance externe	30 769 360	-	(710 000)	-	30 059 360
Actions affectées aux plans d'actionnariat salarié	284 325	-	710 000	(400 406)	593 919
Actions affectées à l'annulation	-	13 158 315	-	-	13 158 315
Actions détenues par la Société	31 053 685	13 158 315	-	(400 406)	43 811 594
Actions détenues par Danone Espagne	5 780 005	-	-	-	5 780 005
<b>Actions détenues par le Groupe</b>	<b>36 833 690</b>	<b>13 158 315</b>	<b>-</b>	<b>(400 406)</b>	<b>49 591 599</b>

Le prix moyen des rachats des actions DANONE réalisé au cours de l'exercice 2021 s'est élevé à 60,80 euros par action. Le montant total des frais de transaction sur cette période s'est élevé à 2,5 millions d'euros.

## Actions détenues par la Société au 31 décembre 2021

	Au 31 décembre 2021
Nombre d'actions DANONE	<b>43 811 594</b>
<i>En pourcentage du capital social</i>	6,37 %
<b>Valeur des actions DANONE détenues par la Société (en euros)</b>	
Valeur nominale	10 952 899
Valeur d'achat brute	2 372 242 885

## Valeur de marché des actions DANONE détenues par Danone et ses filiales consolidées

	Au 31 décembre 2021
Nombre d'actions DANONE	<b>49 591 599</b>
Cours de clôture (en euros)	54,59
<b>Valeur des actions DANONE détenues par le Groupe (en euros)</b>	
Au cours de clôture	2 707 205 389